

République Française

Département du Doubs

Arrondissement de
Besançon

Canton de Saint-Vit

N° 2023/27/10/02

Date de convocation :

20/10/2023

Objet de la délibération :

**Recensement 2024 :
Recrutement des agents
recenseurs**

Nota – Le Maire certifie

- que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la mairie
d'Épeugney le

03/11/2023

que la convocation du
Conseil Municipal avait été
faite le

20/10/2023

- que le nombre des
membres en exercice est de
13.

Le Maire

**Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Commune d'Épeugney
Séance du 27 octobre 2023**

L'an deux mille vingt trois

Le vingt-sept octobre à vingt heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune d'Épeugney s'est réuni
en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après
convocation légale, sous la présidence de M. Guillaume
AYMONIN, Maire.

Présents : M. Guillaume AYMONIN, Mme Sonia
DESTAING, Mme Mégane GAUTHIER, M. Romuald
TAUVERON, M. Jean-Michel CLEMENT, M. Nicolas
DEAU, M. Stéphane LOGUIOT, M. William
RUSTERHOLTZ, M. David MARTIN, M. Éric
CLEMENT, M. Gwenaël LE GALLO.

Absent excusé : M. Guillaume CRETIN

Absent : M. John WETZEL

Procurations : M. Guillaume CRETIN à M. Romuald
TAUVERON

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du
Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection
d'un secrétaire pris dans le Conseil, Sonia DESTAING
ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour
remplir ses fonctions qu'elle a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que,
conformément à la taille de la commune, le recensement de
la population nécessite l'intervention de deux agents
recenseurs. De plus, il est recommandé de recruter deux
agents, afin de garantir une continuité de service en cas
d'absence imprévue d'un des agents recenseurs pendant la
période de recensement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité
des membres représentés, décide le recrutement de deux
agents recenseurs.

Fait et délibéré le jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Guillaume AYMONIN

Le secrétaire de séance
Sonia DESTAING

